

L'ajournement

Je n'ai rien vu dans l'accord en question qui vienne corroborer un seul des faits avancés. Voilà ce que j'essayais de dire.

Où va-t-il pêcher que l'accord va réduire la croissance des offices de commercialisation chargés de la gestion de l'offre? Où cela se trouve-t-il dans l'accord? Où dit-on qu'il nuira aux producteurs de viandes rouges? Où le dit-on? Je ne le vois pas dans l'accord.

Je lui demande de dire avec précision où cela se trouve dans l'accord, notamment où l'on dit que l'accord réduira la croissance des offices de commercialisation chargés de la gestion de l'offre. Où dit-on cela dans l'accord? A quelle page?

M. Riis: Madame la Présidente, j'éprouve bien du respect pour mon collègue. Il sait que nous n'avons pas d'accord. Il n'existe pas d'accord.

Il demande où cela se trouve dans l'accord. Il n'a pas vu l'accord. Personne n'a vu l'accord. Sauf votre respect, madame la Présidente, je ne crois pas que vous ayez jamais vu l'accord. C'est là que réside en partie le problème, voilà ce que nous essayons de faire comprendre.

Comment tenir un débat éclairé, intelligent et écouter sur-tout des personnes de toutes les régions du pays qui sont directement concernées, sans avoir eu l'occasion de voir l'accord?

Mon collègue demande d'où nous tirons nos informations. Nous avons assisté à des séances d'information. Cela ne se trouve pas dans le document, qui ne renferme que de vagues allusions au marché conclu. Diverses réunions d'information ont été tenues pour renseigner les députés. Nous avons posé des questions, et des représentants du gouvernement nous ont donné des réponses. Voilà où nous avons pris nos renseignements.

Mon estimable collègue me demande si ces aspects font partie de l'accord. Ils n'y sont pas, et c'est justement là que réside le problème. Lorsque le gouvernement tiendra des audiences dans tout le pays, dans le comté de Kent ou dans la péninsule de Niagara, elles porteront sur un accord dont le contenu sera tout à fait nouveau pour les Canadiens. En un sens, je suppose que je pose la même question que mon collègue.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Lesick)—L'agriculture—Le laboratoire d'inspection des aliments à Edmonton; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper)—La Société canadienne des postes—La réunion organisée pour protester contre les projets concernant le service; Les femmes—La position du ministre; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'énergie nucléaire—Les

défauts de conception que comporterait la centrale nucléaire de Perry aux États-Unis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES**JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—
L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—
L'AGRICULTURE**

La Chambre a repris l'étude de la motion de M. Althouse:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir négocié avec les États-Unis un accord commercial qui n'a pas réussi à mettre fin aux pratiques de maraudage du programme américain de stimulation des exportations, et qui

- a) conduira à l'élimination de notre système de dualité des prix du blé;
- b) ruinera les pouvoirs de la Commission canadienne du blé;
- c) réduira la croissance des offices de commercialisation chargés de la gestion de l'offre;
- d) réduira les possibilités de croissance des producteurs canadiens de fruits et de légumes;
- e) nuira à l'industrie viticole et vinicole canadienne;
- f) n'apportera que peu d'avantages aux producteurs de viandes rouges; et
- g) n'apportera pas de nouveaux avantages aux agriculteurs en ce qui concerne l'achat d'outillages agricoles ou d'autres intrants agricoles.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit...

M. St. Germain: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai une question à poser au député, et nous avons le consentement unanime de la Chambre pour que la période des questions se poursuive.

M. Boudria: Non, non. Cela s'appliquait à eux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le consentement unanime a été accordé pour que puisse se poursuivre l'échange entre le député d'Essex—Kent (M. Caldwell) et le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Il ne semble pas maintenant y avoir consentement unanime pour que la période des questions continue, et il me semble donc que nous devrions reprendre le débat.

[Français]

L'hon. Pierre Blais (ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, il est indéniable qu'après les quelques minutes qui ont précédé, simplement à écouter mon collègue de Essex-Kent (M. Caldwell), on voit la connaissance qu'il a du secteur agricole, parce qu'on est en mesure d'apprécier secteur par secteur les avantages indéniables d'une pareille entente. Et c'est là qu'on voit que plutôt que de lancer en l'air des chiffres... agiter des épouvantails ne mènera nulle part et ne fait qu'inquiéter les producteurs agricoles canadiens. Et je pense que si on lit avec attention la motion de blâme de nos distingués collègues de l'opposition, une bonne partie de leur grief à l'endroit de l'Accord de libre-échange leur vient d'une interprétation erronée des documents que nous avons déjà en main, madame la Présidente.